

MOT DU PRESIDENT



Le caractère caché et imbriqué du phénomène de la corruption, avec ses différentes déclinaisons et manifestations, rend les approches de prévention et de lutte contre la corruption, complexes. Consciente de cette réalité et considérant que la corruption constitue l'une des barrières majeures au développement, la communauté internationale incite les pays à adopter des stratégies holistiques dans une articulation forte entre les dimensions de sensibilisation, de prévention et de dissuasion/répression. Dans ce cadre, les leviers de la législation, de l'organisation de l'administration, de la régulation dans le monde des affaires et de l'éducation/formation, se combinent pour porter chacune de ces dimensions et les faire converger vers les objectifs d'assèchement

des foyers de corruption, de fluidification des services et des transactions et de changement des comportements dans un processus vertueux d'ancrage des valeurs de probité et des principes de gouvernance responsable.

Il devient alors clair, que l'élaboration et la mise en œuvre de telles stratégies, ne peuvent être portées et les réponses apportées que par l'intervention conjointe et coordonnée de l'ensemble des autorités et des institutions publiques concernées, avec l'implication effective des représentants du secteur privé et des organisations de la société civile. Ces convictions bien installées ont été traduites dans les dispositions et orientations des conventions internationales, continentales et régionales dédiées à la prévention et à la lutte contre la corruption.

Le législateur constitutionnel marocain n'est pas en reste. Il a consacré l'article 36 pour apporter une réponse, aussi précise que large, pour couvrir toutes les infractions financières et les formes de délinquance dans l'action publique. Aussi, la constitution marocaine qui se distingue par la consécration des principes de bonne gouvernance et de reddition des comptes, auxquels tout un chapitre a été dédié, a veillé à créer les conditions d'une convergence pour l'unité de la vision et de la supervision et d'une cohérence des politiques avec coordination de l'action qui en découle. Pour ce faire ce même article 36, institue une Instance constitutionnelle dédiée à cette mission et l'article 167 la dote de larges responsabilités, dont celles d'initier, de coordonner, de superviser et d'assurer le suivi de mise en œuvre des politiques publiques en matière de prévention et de lutte contre la corruption, en plus de sa contribution à la moralisation de la vie publique.

La loi 46.19, relative à l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption, est venue décliner ces dispositions, en conformité avec le texte et l'esprit de la constitution. Elle a, par ailleurs, veillé à instaurer un cadre clair où se combinent harmonieusement ; le principe constitutionnel d'indépendance de l'Instance, qu'exigent ses missions notamment de diagnostic, d'évaluation, d'investigation, d'avis et de proposition et le principe de complémentarité institutionnelle, incontournable pour initier, coordonner, superviser et assurer le suivi des politiques et actions dans les domaines de l'éducation sur les valeurs de probité, de prévention et de lutte contre la corruption.

En application des responsabilités qui lui reviennent de par le 1er alinéa de l'article 4, l'Instance a élaboré les orientations stratégiques de la politique de l'État -OSPEs- dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption, ainsi que les mécanismes et les mesures capables d'en assurer la mise en œuvre. Ces OSPEs, prennent appui sur l'approfondissement de la connaissance du phénomène, sur la consolidation des avancées, des réalisations et des leçons tirées des politiques menées dans le domaine sur les deux dernières décennies, et sur la capitalisation des résultats d'un travail de fond à travers une quarantaine de chantiers lancés dès 2019 par l'Instance pour renforcer les réformes et combler les lacunes persistantes qui empêchent l'atteinte des objectifs et la production d'impacts perceptibles et durables.

Pour accompagner ces OSPEs, l'Instance a souligné l'importance du cadre institutionnel de gouvernance de cette stratégie anti-corruption de nouvelle génération, fondée sur la complémentarité institutionnelle et l'articulation des rôles et des responsabilités. Un projet de texte, dans ce sens, a été soumis à un processus de concertation et de convergence avec les services du Chef du Gouvernement, avant que le draft final ne soit transmis au Chef du Gouvernement en vue de sa programmation dans le processus d'adoption.

Pour mettre en pratique l'approche de convergence et de complémentarité, dont l'importance n'a cessé d'être rappelée par l'Instance, cette dernière soumet, en ce début d'année 2025, les propositions des OSPEs , à la concertation et à l'enrichissement par l'ensemble des parties prenantes, autorités, institutions, acteurs du secteur privé et de la société civile, élus, organisations politiques et syndicales, dans la perspective d'une appropriation collective et le lancement, dans les quelques mois à venir, de cette stratégie nationale anti-corruption nouvelle génération.

Toutes ces conditions œuvrent pour que notre pays dispose de bases solides et matures lui permettant d'engager, sans attendre, un changement d'approche en matière de prévention et de lutte contre la corruption, dans le cadre d'une dynamique qui garantit l'atteinte des objectifs avec des impacts perceptibles, fixés et suivis année après année. Au-delà, ce changement vise à lever les barrières que représentent ce fléau, pour ouvrir les horizons d'un développement soutenu, inclusif et durable, à la hauteur du vrai potentiel de notre pays et en adéquation avec ses grandes ambitions.



L'INSTANCE NATIONALE DE LA PROBITE, DE LA PREVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Bulettin trimestriel d'information Numéro Spécial

Sommaire

Mo	t du Président	P. 0 3
1/3	Avancées & Réalisations de 2024	P.07
1.1.	Productions scientifiques et avis de l'INPPLC – Rapport Annuel 2023, rapports thématiques associés et complémentaire	
1.2.	Plan d'actions stratégique 2024 – pour un renforcement des fondements de l'action avec des projets	
1.2	structurants Travaux du Conseil de l'INPPLC & de ses Commissions Permanentes	
	Dispositifs mis en place par l'INPPLC au service de la prévention et de la lutte contre la corruption	
	Actions de Coopération & Conventions	
	Ils parlent de Nous	
2/3	Focus : la corruption en chiffresF	.25
2.	Phénomène de la corruption : Analyse de l'évolution de principaux indicateurs internationaux	.P.25
3/3	2025, des Concrétisations & des Perspectives	P.28
3.1.	Plan d'action stratégique 2025 : Capitalisation et concrétisation, pour un fort impact	P .2 8
3.2		ns un

1/3

Avancées & réalisations de 2024

1.1. Productions scientifiques et avis de l'INPPLC :

Rapport Annuel 2023, rapports thématiques associés et Avis actualisé.

1.1.1 Éléments saillants du Rapport Annuel de 2023



Ce rapport constitue le premier rapport couvrant une année entière après l'entrée en vigueur de la loi n° 46.19, suite à la nomination des membres du Conseil de l'Instance et de son Secrétaire Général. L'Instance réitère, à travers son rapport annuel, son appel à la nécessité d'opérer une transition vers une nouvelle ère en matière de prévention et de lutte contre la corruption, en adoptant une approche qui dépasse les faiblesses et les limites relevées et qui permet d'impulser la dynamique requise dans ce chantier vital. Dans ce sens, l'Instance a mis en relief la consolidation des fondements de la transition projetée, avec les résultats de divers chantiers qui viennent appuyer la nouvelle stratégie. Le rapport présente, également, conformément aux dispositions de l'article 50 de la loi n°46.19, le bilan des efforts déployés par l'Instance sur les différentes dimensions qui structurent son action, et ce, selon les axes suivants :

Premier axe : Diagnostic de la situation de la corruption

L'INPPLC a analysé, dans ce rapport, l'évolution de la corruption sur les plans international, régional et national, en s'appuyant, d'une part, sur les indicateurs et les rapports internationaux et nationaux pertinents, et, d'autre part, sur l'étude, l'analyse et l'actualisation des données détaillées émanant des sources des indicateurs internationaux adoptés. L'Instance a également œuvré à l'exploitation des résultats de l'enquête nationale menée par l'Observatoire de l'Instance en 2022 (concernant le volet relatif aux citoyens résidents au Maroc et aux Marocains du monde) et en 2023 (concernant le volet relatif aux entreprises).

Deuxième axe : Evaluation de la mise en œuvre et de la coordination des stratégies et politiques publiques

Cet axe présente l'action de l'Instance dans le cadre de l'évaluation des politiques et stratégies nationales de lutte contre la corruption, ainsi que la vision générale relative aux orientations stratégiques de la politique de l'Etat en matière de prévention et de lutte contre la corruption et les mécanismes de leur mise en œuvre.

Dans cet axe, l'Instance a mis en avant les avancées et les réalisations indéniables obtenues dans le cadre de l'exécution des programmes et projets de la stratégie nationale anticorruption, tout en soulignant le manque d'efficacité et le faible niveau d'atteinte des objectifs fixés, qui résultent des limites soulevées déjà dans le cadre de son premier rapport d'évaluation, présenté à la CNAC en février 2019. L'Instance qui procède à un suivi et à un approfondissement de cette évaluation, dont les résultats sont publiés chaque année à l'occasion de ses rapports annuels, met la lumière sur lesdites limites, dont celles relatives au dysfonctionnement de son dispositif de gouvernance et de coordination. De ces évaluations découlent les recommandations consolidées de restructuration et de recadrage de la stratégie et de son mode de mise en œuvre, de suivi et de coordination.

Quant aux orientations stratégiques de la politique de l'Etat en matière de prévention et de lutte contre la corruption, l'Instance a mis en exergue dans ce rapport leur grandes lignes visant à juguler le phénomène de la corruption à travers l'adoption d'une nouvelle approche multidimensionnelle, déclinée en une stratégie anticorruption de nouvelle génération, fondée sur la complémentarité institutionnelle et l'articulation des rôles et des responsabilités.

Troisième axe : Recommandations et propositions de l'Instance - Pour une interaction dans le cadre de la convergence et de la complémentarité institutionnelles

Dans cet axe, l'Instance a présenté le bilan de son suivi de l'interaction avec les recommandations présentées dans ses précédents rapports, en s'arrêtant -en dépit de la faible interaction- sur celles qui ont connu une suite positive dont : la déclaration obligatoire de patrimoine, le conflit d'intérêts et la protection des fonctionnaires publics dénonçant des actes de corruption, dont les drafts et projets de lois, ont fait l'objet de saisine de l'Instance de la part du gouvernement. L'Instance qui a salué ces initiatives de rédaction de textes en prenant en compte les rapports et avis précédents de l'Instance sur ces sujets, a transmis ses avis complémentaires au gouvernement en novembre 2023.

Par ailleurs pour soutenir son rôle en tant que force de proposition, l'Instance a présenté deux rapports thématiques portant sur : Les obligations internationales du Maroc dans le cadre de sa ratification des conventions de lutte contre la corruption et celui portant sur la consécration d'une vision encadrant les actes de corruption à la lumière de la loi n° 46.19.

Outre les deux rapports susmentionnés, l'Instance a également mené une étude qui a porté sur le diagnostic et les pistes de propositions concernant la thématique de l'abus de fonctions dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle, comme une première partie de traitement de cette thématique.

Quatrième axe : La gouvernance institutionnelle de l'Instance et l'organisation de la décision collective par ses organes

Le rapport a présenté, dans cet axe, le bilan des travaux du Conseil de l'Instance au titre de l'année 2023, de la Commission exécutive composée du Président et de ses vice-présidents, ainsi que des commissions thématiques permanentes qui ont été instituées par le Conseil.

En outre, Le rapport a présenté le bilan des plaintes et dénonciations classées en fonction de leur objet, des canaux qu'elles ont empruntés, de leur nature et des secteurs concernés.

Cinquième axe : Activités de la coopération nationale et internationale

Le rapport annuel 2023 de l'Instance souligne les principales actions menées pour renforcer la coopération institutionnelle tant au niveau national qu'international.

Sur le plan national, l'Instance a renforcé en 2023 ses partenariats stratégiques, notamment par la signature d'un mémorandum d'entente avec l'Autorité Nationale du Renseignement Financier (ANRF). Elle a également poursuivi la mise en œuvre de la convention quadripartite avec les régulateurs du secteur financier.

À l'international, l'Instance a entre autres, organisé une formation avec des experts de la Commission Indépendante contre la Corruption de Hong Kong (ICAC), qui a été ouverte au profit de reponsables et cadres de plusieurs autorités et institutions nationales concernées par la thématique de techniques avancées en matière de détection et d'investigation sur les actes de corruption.

L'Instance a par ailleurs signé des conventions de coopération avec la Banque mondiale et la Commission Nationale Indépendante pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption (CNIPLC) de Djibouti. En outre, l'INPPLC a orchestré la Conférence internationale de Rabat, marquée par l'adoption de la Déclaration de Rabat qui a souligné, en particulier, la centralité de la dimension préventive et l'importance de la coopération internationale et de la complémentarité institutionnelle dans le renforcement de la lutte contre la corruption.

Sixième axe : Activités fonctionnelles et renforcement des capacités de support

Dans cet axe, le rapport a présenté les efforts déployés par l'Instance en matière de développement de ses moyens et mécanismes de communication et ceux en relation avec l'établissement des fondements et des mécanismes de son fonctionnement tant au niveau du renforcement de son système et de ses équipements informatiques qu'au niveau de son organisation administrative et financière et de son capital humain.

1.1.2 Éléments saillants des rapports thématiques associés et avis actualisé de l'Instance

Pour soutenir son rôle en tant que force de proposition, l'Instance a élaboré deux rapports thématiques qui accompagnent le rapport annuel et qui portent sur :



[Rapport 1/2] Les obligations internationales du Maroc dans le cadre de sa ratification des conventions de lutte contre la corruption

Ce rapport vise à mettre à profit les conventions onusiennes, arabes et africaines de lutte contre la corruption qui ont été ratifiées, à travers une analyse précise et objective de leurs objectifs, finalités, contenus et niveaux d'obligation et ce, de manière à disposer d'une maîtrise des obligations internationales du Maroc et de tirer le meilleur profit de ce qu'elles représentent comme orientations pour lutter efficacement contre le fléau de la corruption et jeter les bases d'une mise en conformité appropriée et constructive de notre édifice législatif, institutionnel et procédural avec les normes internationales et régionales convenues pour lutter contre ce phénomène.

Afin d'assurer un investissement optimal du contenu de ce rapport, l'action de l'Instance s'orientera, dans une phase ultérieure, vers l'exploitation de la technologie pour la mise en place d'une plateforme électronique interactive qui répondra aux exigences d'accès, de ciblage, d'identification des corrélations, des niveaux d'obligation, de convergence et de différence, ainsi que les multiples liens qui renvoient vers les guides et les références interprétatives des conventions et les meilleures pratiques en termes d'application par les États de chacune de leurs dispositions.



Cette plateforme vise à être une référence normative en matière de prévention et de lutte contre la corruption, aussi bien pour les efforts de mise en conformité de la législation nationale avec les conventions ratifiées, l'élaboration, l'examen et l'adoption des projets de textes législatifs à la lumière de cette référence normative, que pour l'élaboration des stratégies et programmes pertinents, ainsi que pour les efforts de plaidoyer déployés par les acteurs concernés

Elle vise également à offrir un référentiel documenté riche mis à la disposition de tous les acteurs concernés et les experts et chercheurs intervenant dans le domaine.



[Rapport 2/2] Pour la consécration d'une vision encadrant les actes de corruption à la lumière de la loi n° 46.19

Compte tenu des spécificités des actes de corruption et de la ferme conviction de l'Instance que la lutte efficace contre ce fléau demeure tributaire de l'adoption de la législation pénale avec une étendue qui couvre l'ensemble des formes et des manifestations de la corruption الفساد, conformément à l'article 3 de la loi n° 46.19 relative à l'Instance. Le rapport traitant cette thématique, adopte une approche large et précise, encadrant trois volets clés : le premier concerne les infractions de corruption selon le Code pénal et les législations spécifiques ; le second s'intéresse à l'expansion des actes de corruption pour couvrir de nouvelles infractions où il y a un vide juridique ; et enfin le rapport adopte une approche combinée entre pénale et disciplinaire pour traiter ces infractions en respectant le principe de proportionnalité, avec des sanctions administratives et financières pour les violations de règles professionnelles, et le cas échéant des poursuites judiciaires pour les actes criminels.

L'objectif principal de ce rapport thématique est l'approfondissement de la connaissance des déterminants du caractère criminel de ces actes de corruption et l'examen de leur notion aux niveaux jurisprudentiel et doctrinal, et d'autre part, l'identification des formes de corruption requérant un encadrement et une couverture pénale et ce, en veillant à protéger les droits et intérêts légitimes des personnes, tout en préservant l'intérêt général et les deniers publics, en conformité avec les engagements du Maroc au titre des conventions internationales et régionales ratifiées et aussi pour interagir avec ce qui a été relevé par différents rapports nationaux dans ce domaine. Le rapport intègre des analyses juridiques et des benchmarks par rapport aux normes et expériences internationales avancées en la matière, en vue de présenter, aux autorités et décideurs concernés, des recommandations appuyées et documentées visant à faire évoluer la législation et à couvrir de nouvelles formes de corruption.



[Avis actualisé] Avis de l'Instance concernant le projet de loi relative à la procédure pénale

Compte tenu du rôle central de la loi relative à la procédure pénale pour une lutte efficace contre les pratiques criminelles, notamment celle liées à des crimes de corruption الفساد, en conformité avec les principes du procès équitable, l'INPPLC a émis son avis sur la nouvelle version du projet de loi relatif à la procédure pénale. Ce faisant, elle a réitéré les observations et recommandations formulées dans son rapport thématique publié à l'occasion de son rapport annuel de 2021. L'avis actualisé a été transmis aux autorités compétentes, du gouvernement et du parlement.

Dans ce cadre, et suite à l'approbation par le Conseil de Gouvernement du 29 août 2024, de la nouvelle version du projet de loi n° 03.23 modifiant et complétant la loi n° 22.01 relative à la procédure pénale, l'INPPLC a procédé à une analyse approfondie de ce texte, en se focalisant sur les nouvelles dispositions introduites, depuis la parution du 1^{er} avis de l'Instance sur le sujet publié en 2022. Cette dernière a relevé que cette nouvelle mouture répond à une seule de ses recommandations, à savoir l'établissement du principe de recours contre les décisions de classement sans suite prises par le procureur du Roi, le procureur général du Roi ou l'un de leurs adjoints. L'INPPLC a salué cette avancée, tout en recommandant une meilleure précision du principe pour garantir son application efficace. Les autres articles et dispositions n'ont pas connu de changement.

Par ailleurs, trois nouvelles dispositions introduites dans cette version, à savoir les articles 3, 7 et 15, ont suscité des observations et recommandations supplémentaires de la part de l'Instance, qui insiste sur la nécessité de ne pas restreindre le droit à la dénonciation et le maintien du pouvoir du procureur compétent dans le déclenchement des investigations concernant des présomptions sérieuses de corruption. Dans son avis, l'Instance a précisé que les droits des personnes concernées par d'éventuelles dénonciations malveillantes, devraient être protégés par les dispositions adéquates et non par les barrières mises contre la présentation des dénonciations.

Dans cette perspective, les recommandations de l'Instance ont porté notamment sur :

- L'importance de diversifier les sources de dénonciation afin de renforcer la dissuasion et la lutte contre l'impunité;
- Le maintien du pouvoir du procureur compétent dans le déclenchement des investigations concernant des présomptions sérieuses de corruption ;
- La nécessité d'adopter une vision objective du principe de prescription des actes de corruption;
- La nécessité de préserver le droit des associations de la société civile, bénéficiant du statut d'utilité publique, à se constituer partie civile, sans autre exigence ni autorisation ;
- L'importance de valoriser le principe d'information du public sur les sujets d'actualité et les mesures prises à ce sujet par le renforcement des garanties de ce principe ;
- La nécessité de renforcer la protection juridique des lanceurs d'alerte ;
- La nécessité de ne pas restreindre le droit de la partie lésée de faire valoir ses droits civils devant le juge d'instruction et devant le tribunal de jugement ;
- L'importance de prévoir des dispositions efficaces visant le gel et la saisie des produits de corruption et la facilitation de l'application pénale de la peine de confiscation.



Organisation **d'une conférence de presse le 08.10.2024** à Rabat, pour exposer les points saillants du Rapport Annuel 2023, et les contenus des rapports thématiques qui l'accompagnent.

Cette conférence visait non seulement à informer l'opinion publique du contenu du rapport annuel, des actions menées par l'Instance pendant l'année 2023 et les principaux résultats et recommandations des dits rapports, mais aussi à engager un dialogue ouvert avec les médias dont le rôle est important dans la diffusion de l'information et enfin à renforcer la transparence et la compréhension des enjeux liés à la lutte contre la corruption.



1.2. Plan d'actions 2024 – Pour un renforcement des fondements de l'action avec des projets structurants

Dans le cadre de la réalisation de son plan d'actions stratégique, l'Instance a élaboré le portefeuille projets au titre de 2024, et ce, à partir de son plan triennal pour la période 2023-2025. À fin 2024, ce portefeuille était composé de 124 projets, visant à contribuer à l'atteinte des 37 objectifs opérationnels que l'Instance a fixés et qui sont répartis sur six axes stratégiques plus deux autres transverses. Des axes qui structurent les actions de l'Instance.

Aussi, les procédures de gestion du portefeuille et de gestion de projets adoptées par l'Instance ont permis de disposer d'une visibilité détaillée et précise, tout au long de cette année, sur l'avancement des divers chantiers et

sur les réalisations et résultats obtenus, en permettant de mettre en évidence ceux qui ont été achevés dans les délais ainsi que ceux nécessitant un prolongement, voire même un report à l'année 2025.

Ainsi, le point de situation à fin 2024, a mis en évidence que **45** projets ont été achevés, **29** se poursuivent en **2025** conformément à leur planification initiale, **33** se prolongeront sur **2025**, et **07** autres ont été restructurés ou regroupés avec d'autres projets. Cette répartition est illustrée dans le graphique ci-contre.



Et les paragraphes ci-dessous présentent pour chacun des huit axes, stratégiques et transverses, une synthèse de quelques-unes des principales réalisations de 2024.



Dans le cadre de **l'approfondissement de la connaissance objective**, trois études ont été préparées, dont une a été lancée, tandis que les deux autres le seront en 2025. Une base de données consolidée des indicateurs nationaux et internationaux relative à la lutte contre la corruption a été élaborée, et les outils de veille déployés, initialement concentrés sur la veille informationnelle, ont été étendus à la dimension de la veille stratégique.



Concernant les recommandations et la conformité de la législation nationale, l'Instance a formulé son avis sur le volet « Incrimination » des infractions relevant du code pénal. Elle a élaboré et finalisé sa méthodologie pour formuler et suivre ses avis et recommandations, et a publié un rapport thématique sur les engagements internationaux du Maroc.



Pour l'axe de proposition des **orientations stratégiques et coordination et suivi des politiques publiques**, l'Instance a élaboré une première version des OSPE, à partir des 8 objectifs stratégiques déclinés en 34 objectifs opérationnels. Cette première mouture avec les mécanismes et projets de sa mise en œuvre devrait être finalisée en concertation avec les divers autorités, institutions publiques, acteurs du secteur privé et de la société civile, concernés.

A l'initiative de l'Instance, un pilier transverse dédié à la gouvernance, à la prévention et à la lutte contre la corruption a été intégré à la feuille de route stratégique 2023-2026 du CNEA. Dans ce cadre, l'Instance a préparé le lancement en partenariat avec le Département en charge de l'Investissement, d'une étude relative à la cartographie des risques de corruption dans le parcours de l'investisseur.



En relation avec l'axe de **l'Education, Formation, Sensibilisation et Mobilisation**, l'année 2024 a connu l'élaboration des termes de référence pour lancer l'étude relative à l'élaboration de la stratégie nationale pédagogique, éducative et sociale prévue en 2025. De même, l'Instance a conçu sa stratégie de communication et a donné le coup d'envoi de la production d'un film institutionnel. Elle a également finalisé une feuille de route de la communication digitale, et dont le déploiement commencera en 2025.



Concernant la détection, enquêtes et investigations, l'Instance a établi un plan de formation complémentaire pour ses Officiers, et a commencé sa réalisation dans le cadre de deux conventions avec des institutions publiques. Une note de cadrage d'une solution de veille dédiée aux Officiers a été finalisée en vue de renforcer les moyens de détection et de maîtrise des pratiques de corruption, des actions de renforcement du journalisme d'investigation ont été menées, notamment à travers l'organisation d'une formation dédiée et l'élaboration d'un guide spécifique.



Dans le cadre des activités de l'axe de la Coopération & Partenariat, en 2024 l'Instance a organisé au Maroc la réunion du Réseau MENA-OCDE pour l'intégrité des affaires (MOBIN). Elle a aussi finalisé un rapport et un plan d'actions pour une plateforme de Dialogue Public-Privé, comme base pour organiser l'action avec les organisations professionnelles visant à promouvoir la gouvernance responsable, la transparence et l'éthique dans le monde des affaires ainsi que pour développer les approches et systèmes anti-corruption au sein de l'entreprise et des acteurs intervenants dans son écosystème.

L'Instance a également poursuivi le développement de son partenariat avancé avec le secteur financier, comme elle a renforcé son action d'accompagnement du processus d'adhésion aux Conventions pénale et civile du Conseil de l'Europe (GRECO) et celui visant à faire évoluer le statut du Maroc au rang de pays participant dans le groupe de travail anti-corruption de l'OCDE.



Pour renforcer ses **systèmes d'information**, l'Instance a acquis et déployé en 2024 un premier noyau de datacenter performant et sécurisé. Elle a aussi initié une étude globale pour auditer et renforcer la sécurité de ses systèmes d'information conformément à la DNSSI et à la norme ISO 27001. En outre, l'Instance a finalisé les études préliminaires de trois systèmes d'information structurants, couvrant les métiers de la lutte contre la corruption, l'Intranet et la gestion des ressources humaines. Les consultations et les réalisations de ces systèmes seront menées en 2025.



En relation avec la mise en place des **fondamentaux et le renforcement des capacités**, l'Instance a pratiquement doublé ses effectifs en 2024, en portant leur nombre d'une cinquantaine à environ cent ressources. Pour optimiser le fonctionnement et améliorer le rendement, un manuel des procédures pour l'ensemble des activités de l'Instance a été dans une large mesure finalisé, incluant les procédures relatives au contrôle de gestion. Par ailleurs, une étude pour la mise en place d'un Système de Management de Qualité intégré a été lancée et devra être achevée en 2025, combinant la conformité avec les normes ISO-9001, ISO-37001 et ISO-27001.

1.3. Travaux du Conseil des Commissions Permanentes de l'INPPLC

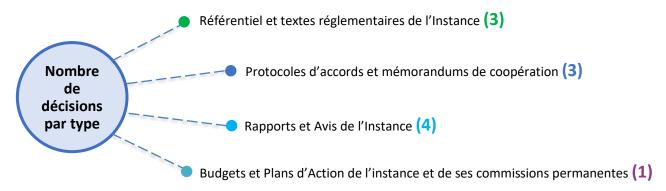
<u>U/</u>
réunions du
Conseil

ANNEE 2024

53
Réunions des
commissions

Au titre de l'année 2024, le Conseil de l'Instance a tenu 07 réunions au cours desquelles

11 décisions ont été adpotées. Ces décisions sont ventilées selon les 04 types suivants :



Elles concernent les décisions suivantes :

Décisions relatives au référentiel et textes réglementaires de l'Instance

- Décision n° 33 Cl. 17/2024 : approbation des amendements du Règlement des Marchés de l'Instance ;
- Décision n° 36 Cl. 18/2024 : approbation des amendements du règlement intérieur de l'Instance ;



- Décision n° 37 Cl. 18/2024 : approbation de l'amendement du statut du personnel de l'Instance.



Décisions relatives aux Protocoles d'accords et mémorandums de coopération











- Décision n° 27- Cl. 13/2024: Approbation du Protocole d'accord entre l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption et la Commission de l'Intégrité et la Lutte contre la Corruption de Jordanie;
- **Décision n° 28- CI. 13/2024 :** Approbation du Protocole d'accord entre l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption et l'Autorité de Contrôle Administratif de l'Egypte ;
- Décision n° 29- Cl. 13/2024 : Approbation du Protocole d'accord entre l'Instance Nationale de la Probité,
 de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption et la Commission Nationale de Lutte contre la Corruption et l'Enrichissement Illicite du Gabon.



Décisions relatives aux rapports et avis de l'Instance

- Décision n° 30 Cl. 15/2024 : Approbation du rapport annuel de l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption au titre de l'année 2023 ;
- **Décision n° 31 Cl. 16/2024**: Approbation du rapport thématique sur « Les engagements internationaux du Maroc dans le cadre de sa ratification des conventions de lutte contre la corruption » ;
- **Décision n° 32 CI. 17/2024 :** Approbation du rapport thématique intitulé « Pour une approche encadrant les actes de corruption à la lumière de la loi n° 46.19 » ;
- Décision n° 35 Cl. 18/2024 : Approbation de l'avis actualisé de l'Instance concernant le projet de loi de procédure pénale.



Décisions relatives au budget, aux plans d'action de l'Instance et de ses commissions permanentes

- Décision n° 34 Cl. 18/2024 : Approbation du projet de budget triennal 2025-2027.

Les **05 commissions permanentes** de l'Instance, à savoir ; **i**. la Commission chargée du domaine économique et du développement de la probité, de la transparence et de la bonne gouvernance dans les secteurs public et privé ; **ii**. la Commission chargée du développement de l'éducation et de la formation sur les valeurs de probité et de transparence, et du suivi du développement des moyens d'interaction et de partenariat avec les parties concernées, la société civile et les médias ; **iii**. la Commission chargée du suivi de la réforme de la législation nationale et le suivi de sa mise en conformité avec les traités et conventions internationaux que le Maroc a ratifiés ou pourrait ratifier ; **iv**. la Commission chargée du domaine de l'observation et de l'approfondissement des connaissances et **v**. la Commission chargée de l'audit et du contrôle, ont tenu au total **53 réunions**.

1.4. Dispositifs mis en place par l'INPPLC au service de la prévention et de la lutte contre la corruption

Dans le but de favoriser un environnement plus transparent et flexible, tout en consolidant son rôle dans la lutte contre la corruption, l'Instance a mis en place une transformation digitale visant à améliorer ses services et à les rendre plus accessibles aux usagers. À cet égard, elle a lancé deux portails ainsi qu'une plateforme numérique dédiée à la réception des plaintes, dénonciations et informations relatives aux actes de corruption.



1.4.1 Aperçu sur le Portail Institutionnel de l'Instance www.inpplc.ma



Le portail institutionnel mis en œuvre en 3 langues (arabe, amazigh et français) diffuse des contenus et services autour de l'Instance, de sa gouvernance, de ses organes, de ses publications, de ses activités, etc. et ce, moyennant 63 espaces et rubriques caractérisés par des interfaces attractives, modernes et dynamiques au service du nouveau positionnement de l'Instance.

1.4.2 Aperçu sur le Portail National de l'Intégrité (PNI) _ NAZAHA www.nazaha.ma

Le portail national d'intégrité unifie la communication autour des initiatives et actions menées par le Maroc et diffuse les résultats obtenus en matière d'intégrité et de lutte contre la corruption. Sa réalisation a été pilotée par l'Instance en partenariat avec des acteurs représentant les autorités judiciaires, les institutions constitutionnelles, les administrations publiques, le secteur privé et la société civile. Les contenus qui y sont publiés concernent, principalement, les politiques et initiatives anti-corruption, la situation de la probité et son évolution, les statistiques produites par les acteurs œuvrant dans le champ anti-corruption, les publications en relation avec la corruption et thématiques connexes et les communiqués et articles de presse se rapportant aux faits d'intégrité et de corruption.



1.4.3 Aperçu sur la Plateforme numérique de réception des plaintes, dénonciations et informations <u>www.tabligh-fassad.inpplc.ma</u>



Cette plateforme en ligne dont la disponibilité est assurée 24h/24 et 7j/7 vient renforcer le dispositif de réception des plaintes, dénonciations et informations relatives aux actes de corruption assuré par l'Instance. Le dépôt des plaintes, dénonciations et informations y est assuré de manière sécurisée, fiable et simplifiée au profit des personnes physiques et morales, des chefs d'administrations et fonctionnaires, qu'ils soient victimes ou témoins d'actes de corruption. Elle permet également auxdits usagers de rester informés du sort réservé à leurs dénonciations depuis le dépôt jusqu'à l'étude préliminaire.



Pour rappel, les actes de corruption relevant des prérogatives de l'Instance en matière de réception et de traitement des plaintes et dénonciations sont les délits stipulés dans le Code pénal, d'autres délits de corruption stipulés dans toute législation spéciale et les infractions administratives et financières stipulées dans l'article 36 de la Constitution.

1.5. Actions de Coopération & Conventions

Quatrième réunion annuelle de suivi de la Convention Anticorruption dans le Secteur Financier | 4 avril 2024, à rabat



Le 4 avril 2024, l'Instance a tenu sa quatrième réunion annuelle avec Bank Al-Maghrib, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) et l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS). Cette rencontre visait à suivre la mise en œuvre de la Convention de Coopération signée en novembre 2019 pour la prévention et la lutte contre la corruption dans le secteur financier.

M. Bachir Rachdi, invité à la Fondation Abderrahim Bouabid | 23 Avril 2024, à Salé



M. Bachir Rachdi a participé à une rencontre organisée par la Fondation Abderrahim Bouabid sous le thème "Moralisation de la vie publique : lutte contre la corruption".

Participation de l'INPPLC à un atelier régional organisé par le Conseil de l'Europe | 23 et 24 Avril, en Jordanie- Amman



L'INPPLC a participé à un atelier régional sur le rôle des organismes de lutte contre la corruption dans le renforcement de l'intégrité et de la conformité des entreprises dans le secteur privé dans la Région MENA, à Amman en coopération avec la Commission jordanienne pour l'intégrité et la lutte contre la corruption.

Réseau africain des autorités en charge de la détection et la répression de la corruption (AFR LEN) | 23 au 25 avril 2024, à Plaine Magnien, Maurice

L'INPPLC a participé au Réseau africain des autorités en charge de la détection et la répression de la corruption (AFR LEN), qui s'est tenu à Maurice du 23 au 25 avril 2024. L'objectif de ce réseau est de promouvoir la coopération informelle entre les praticiens des organes de lutte contre la corruption en Afrique et les entités appartenant au groupe de travail de l'OCDE sur la corruption, notamment dans les



enquêtes et les poursuites relatives aux affaires complexes de corruption transfrontalière. Le réseau permet également l'échange d'informations, les bonnes pratiques et les consultations informelles entre les enquêteurs dans les enquêtes menées dans plusieurs juridictions.

5ème session de la Conférence des États parties à la Convention arabe de lutte contre la corruption | Du 05 au 07 Mai 2024, au Caire



Une délégation du Maroc, conduite par le Président de l'Instance M. Bachir Rachdi, a participé à la 5ème session de la Conférence des États parties à la Convention arabe de lutte contre la corruption, initiée par la Ligue arabe en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) sous le thème: « Renforcement des efforts de lutte contre la corruption : réalité et défis ».

L'objectif de cette manifestation étant

de favoriser la coopération, le partage et l'action collective des pays arabes contre le fléau de la corruption, ainsi que d'effectuer le suivi et l'évaluation des décisions issues de la 4ème conférence en la matière.

33ème session de la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (CCPCJ) | Du 13 au 17 mai 2024 à Vienne

L'INPPLC a participé à la 33ème session de la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (CCPCJ) sous le thème : « La promotion de la coopération internationale et de l'assistance technique pour prévenir et combattre la criminalité organisée, la corruption, le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, ainsi que d'autres formes de criminalité, notamment dans les domaines de l'extradition, de l'entraide judiciaire et du recouvrement des avoirs », qui s'est tenue du 13 au 17 mai 2024 à Vienne.

Cette session annuelle réunit les États membres de l'ONU pour discuter et mettre en œuvre des résolutions sur la prévention du crime et la justice pénale. L'événement a rassemblé 1500 participants de 128 pays, organisé 97 événements parallèles, et abouti à l'adoption de cinq résolutions visant à faire avancer la prévention du crime, la justice pénale et l'État de droit.

Formation organisée par NAZAHA sur le traitement des cas de corruption arabe des agences de lutte contre la corruption et des cellules de renseignement financier | Du 13 au 14 mai à Riyad



L'Autorité de Contrôle et de Lutte Contre la Corruption de l'Arabie Saoudite, Nazaha, a organisé, en collaboration avec l'INPPLC, un atelier axé sur la protection de l'intégrité et la lutte contre la corruption. Cet atelier, qui s'est tenu au Centre de formation Nazaha à Riyad du 13 au 14 mai 2024, a permis d'examiner les expériences des deux pays. De nombreux experts et spécialistes y ont participé.

29ème édition du SIEL : L'INPPLC prend part à un pavillon commun aux côtés de 6 autres institutions nationales | Du 09 au 19 Mai 2024, à Rabat



À l'occasion de la 29ème édition du Salon international de l'édition et du livre, organisée sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, du 9 au 19 mai 2024 à Rabat, l'Instance Nationale de la Probité a participé, aux côtés de six autres institutions, à un pavillon commun, à savoir : le Conseil économique, social et environnemental, l'Institution du Médiateur du Royaume, le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger, la Haute autorité de la communication audiovisuelle, le Conseil de la concurrence et la Commission nationale de contrôle de protection des données à caractère personnel.















Forum arabe des agences de lutte contre la corruption et des cellules de renseignement financier | Du 15 au 16 Mai 2024 à Riyad, Arabie Saoudite



L'INPPLC a participé au Forum arabe des agences de lutte contre la corruption et des unités de renseignement financier, tenu à Riyad les 15 et 16 mai. Le forum vise à établir à travers une approche multidimensionnelle, une coopération transfrontalière, intersectorielle et interdisciplinaire pour lutter contre la corruption. Lors de son intervention, M. Bachir Rachdi a partagé l'expérience marocaine en matière de partenariat public-privé, mettant en avant les initiatives et les efforts du secteur privé pour la transparence et le développement du pays.

Le 8éme symposium de la commission indépendante anti-corruption ICAC |

Du 22 au 24 mai 2024, à Hong Kong



L'INPPLC a pris part au Symposium ICAC 2024, organisé par la Commission Indépendante contre la Corruption (ICAC) à Hong Kong du 22 au 24 mai 2024. Cet événement a réuni des experts, des décideurs et des praticiens du monde entier autour du thème: "Building a Clean World through Innovation and Collaboration". Le symposium a offert un espace d'échanges privilégié sur les défis mondiaux liés à la corruption et les solutions innovantes pour y répondre. Les discussions ont porté sur des stratégies de lutte contre la corruption, des approches collaboratives et des technologies émergentes pour renforcer la transparence et l'intégrité au niveau global.

Participation à la 15e session du groupe d'experts chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption, à la 18e session du groupe sur le recouvrement des avoirs et la coopération internationale

Du 10 au 14 juin 2024, à Vienne



Le groupe chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption plusieurs sujets, notamment fonctionnement du mécanisme de mise en œuvre, les progrès réalisés dans les examens nationaux et les synergies avec d'autres mécanismes multilatéraux. L'INPPLC a pris part, entre autres travaux, à une session dédiée à la deuxième phase de cet examen, soulignant l'importance du mécanisme et proposant de le renforcer pour plus de transparence, d'efficacité et d'inclusivité.

Conseil Exécutif de l'UA: Election du Maroc en la personne de Mme Nadia ANNOUZ au Conseil Consultatif de l'Union Africaine sur la lutte contre la corruption

Le 19 Juillet 2024, à Accra (Ghana)



Lors de la 45e session du Conseil Exécutif de l'Union Africaine, tenue à Accra (Ghana) le 19 juillet 2024, le Maroc s'est vu attribuer un siège au sein du Conseil Consultatif de l'Union Africaine sur la lutte contre la corruption (AUABC). Ce poste a été remporté par Mme Nadia ANNOUZ, Vice-présidente de l'Instance. Ce succès renforce la présence du Maroc au sein des instances décisionnelles africaines et confirme son leadership dans la promotion des principes de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption.

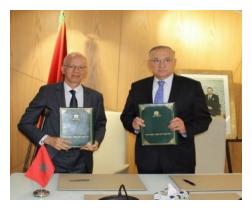
Visite de la délégation Mauritanienne de l'Inspection Générale de l'Etat à l'INPPLC | Du 09 au 12 Juillet 2024, à Rabat



Dans le cadre du renforcement des relations bilatérales sur les Pratiques de prévention et de Lutte contre la Corruption, l'INPPLC a accueilli une délégation mauritanienne en visite officielle.

Cette rencontre avait pour objectif principal de favoriser un échange d'expertise, d'expériences, et des défis rencontrés dans l'accomplissement des missions respectives des deux entités.

Mémorandum d'entente avec la commission jordanienne de l'intégrité et de la lutte contre la corruption | 23 Juillet 2024, à Rabat



Dans le cadre du renforcement de la coopération internationale et de l'action commune, M. Bachir Rachdi a reçu Dr Muhannad Hijazi, Président de la Commission de l'intégrité et de la lutte contre la corruption au Royaume Hachémite de Jordanie, et la délégation l'accompagnant.

Cette visite a été couronnée par la signature d'un mémorandum d'entente visant à promouvoir la coopération et la coordination entre les deux entités.

Page 20

RÉSEAU MENA-OCDE POUR L'INTÉGRITÉ DES AFFAIRES (MOBIN) | 02 et 03 Juillet 2024, à Rabat

La réunion annuelle du Réseau MENA-OCDE pour l'intégrité des affaires (MOBIN), organisée les 02 et 03 juillet 2024 à Rabat par l'INPPLC, l'Agence Française Anticorruption (AFA) et l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), avait pour thème : « Dialogue inclusif et engagement collectif en faveur de la lutte contre la corruption et de la promotion du développement durable ».

Le MOBIN est un réseau consacré à la promotion de l'intégrité des affaires, issu de l'initiative MENA-OCDE pour la gouvernance publique et la compétitivité. Cette réunion a rassemblé **140 participants venus d'une trentaine de pays et de 73 institutions,** actifs dans le domaine de l'intégrité, représentant la région MENA et l'OCDE : décideurs publics, représentants d'organisations internationales, ambassades accréditées au Maroc, secteur privé, société civile, monde académique et médias.

CEREMONIE D'OUVERTURE



Lors de la cérémonie d'ouverture, M. Bachir Rachdi, Mme Isabelle Jégouzo, Directrice de l'AFA, et M. Nicolas Pinaud, Directeur adjoint de la Direction des affaires financières et des entreprises à l'OCDE, ont souligné l'importance de la collaboration entre secteurs public et privé pour lutter contre la corruption, mettant en avant ses effets néfastes sur le développement, la croissance et la stabilité des pays. Ils ont également cité plusieurs partenariats public-privé structurants comme exemples de bonnes pratiques.

PRESENTATION DE LA NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE STRATEGIQUE

La nouvelle feuille de route stratégique du MOBIN, présentée lors de cette rencontre, vise à consolider les acquis du réseau et à explorer de nouvelles pistes de financement pour garantir sa pérennité. Elle s'articule autour de quatre axes stratégiques d'intervention :

- 1. Identification des risques de corruption pour mettre en place des mesures de prévention.
- 2. **Soutien aux entreprises** confrontées à des sollicitations de pots-de-vin.
- 3. Incitation à la conformité anti-corruption des entreprises.
- 4. **Implication de la société civile**, de la jeunesse, des médias et du monde académique dans les efforts de lutte contre la corruption.

DISCUSSIONS CENTRALES ET SESSIONS THEMATIQUES

Les travaux de cette réunion, qui se sont articulés autour d'une cérémonie d'ouverture et de quatre sessions dédiées à des thématiques clés alignées sur les priorités régionales, ont permis aux membres du réseau MOBIN de poursuivre le dialogue autour des avancées réalisées en matière d'intégrité des affaires dans la région MENA, des contraintes rencontrées et des perspectives associées.

CLOTURE ET RECOMMANDATIONS:

Au terme de l'événement, plusieurs pistes ont été avancées, notamment la mise en œuvre d'un plan d'action pour dynamiser le réseau MENA-OCDE pour l'intégrité des affaires. A cet égard, un appel a été lancé pour la mobilisation des ressources financières nécessaires pour le déploiement de cette feuille de route impliquant et mobilisant tous les acteurs concernés.

Participation de l'INPPLC à la 5éme Réunion Plénière du Réseau Globe et 8ème réunion du comité de pilotage du Réseau | 24 Septembre 2024, à Pékin



En septembre 2024, le Réseau GlobE a tenu sa cinquième réunion plénière et sa huitième réunion du comité directeur à Pékin, en Chine. Plus de 380 participants, représentant 121 pays et 219 autorités membres, se sont réunis pour discuter des derniers développements dans l'application de la loi anti-corruption. Créé en 2021 sous l'égide de l'ONUDC, ce réseau mondial a utilisé cette plateforme pour renforcer la coopération transnationale et faire avancer les initiatives de lutte contre la corruption.

8ème dialogue annuel africain de lutte contre la corruption |

Du 7 au 8 Novembre 2024, à Arusha



Le Conseil Consultatif de l'Union Africaine contre la Corruption (CCUAC) a organisé, du 7 au 8 novembre 2024, la 8° édition du Dialogue Africain sur la Lutte contre la Corruption à Arusha, en Tanzanie. Cet événement a réuni des représentants des agences nationales de lutte contre la corruption, parmi lesquelles l'INPPLC, des organisations de la société civile, des institutions de recherche, ainsi que des ONG. Le thème de cette année était « Mécanisme efficace de protection des lanceurs d'alerte : un outil essentiel dans la lutte contre la corruption ».

Séminaire d'experts du HCDH sur « l'impact négatif de la corruption sur la jouissance des droits de l'Homme | 18 novembre 2024, à Genève



Lors d'un séminaire d'experts organisé à Genève par le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies, M. Rachid MEDOUAR, vice-président de l'INPPLC, a mis en avant l'approche novatrice du Maroc qui lie étroitement la lutte contre la corruption et la protection des droits humains. Il a souligné que le Maroc, pionnier dans cette démarche, a mis en œuvre des mesures concrètes dans le cadre de sa stratégie nationale de lutte contre la corruption.

Participation aux réunions du Groupe de travail Anti-corruption de l'OCDE |

10 Décembre 2024, à Paris

L'INPPLC a marqué une étape importante dans son engagement international en participant activement aux réunions du Groupe de Travail Anti-Corruption de l'OCDE, ainsi qu'au Dialogue Mondial sur les Résolutions Hors Procès, organisés à Paris.



La délégation de l'INPPLC, présidée par M. Mohammed Bachir Rachdi, comprenait des représentants issus des services du chef de gouvernement, du Ministère de la Justice et du secteur privé représenté par la CGEM. Cette participation reflète l'approche inclusive et multisectorielle adoptée par le Maroc pour renforcer les mécanismes de lutte contre la corruption

Elle souligne également l'importance de la collaboration avec des institutions internationales et d'autres pays pour

partager les bonnes pratiques, harmoniser les stratégies et consolider les initiatives visant à promouvoir la transparence et la probité.

2éme réunion ministérielle des organismes chargés de l'application des lois anticorruption des Etats membres de l'Organisation de coopération islamique | Du 26 au 27 Novembre 2024, à Doha



Le rôle actif du Maroc dans le renforcement des mécanismes de coopération internationale en matière de lutte contre la corruption financière a été mis en lumière lors de la 2^e réunion ministérielle des autorités chargées de l'application des lois anti-corruption des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), tenue 26 et 27 Novembre 2024 à Doha. À cette occasion, la délégation marocaine, représentée pour l'Instance par M. Abdelkhalek ACHAMMACHI, en sa qualité de Vice-Président, a mis en lumière les efforts du pays pour sceller plus de 90 accords de coopération internationale ayant déjà abouti à des avancées concrètes, notamment en matière d'assistance mutuelle. Ces efforts s'accompagnent d'un renforcement des mécanismes institutionnels nationaux, comme la création de sections spécialisées dans les crimes financiers au sein des tribunaux et de la police judiciaire, ainsi que le développement d'institutions dédiées telles que l'INPPLC et les tribunaux financiers.

1.6. Ils parlent de Nous



Chiffres-clés de la présence digitale de l'Instance dans les médias en 2024



2/3 Focus : la corruption en chiffres

2. Phénomène de la corruption : Analyse de l'évolution des principaux indicateurs internationaux

2.1. Principaux constats pour le Maroc

- En 2023, le Maroc a progressé sur plusieurs **indicateurs de la banque mondiale WGI**, mais reste dans la moitié inférieure du classement mondial, avec une baisse notable sur le « **Contrôle de la corruption** » et des performances globalement négatives depuis 2000.
- En 2024, le Maroc a obtenu un score de **4,94** sur **l'indice Basel AML**, marquant une baisse de 0,25 point par rapport à 2023. Il se classe 95^{ème} sur 164 pays, perdant 8 places en un an. Dans la région MENA, il est le 4^{ème} pays le moins exposé au **risque de blanchiment et de financement du terrorisme**, et 6^{ème} à l'échelle africaine.
- En 2023, selon Indice mo Ibrahim de la Gouvernance en Afrique (IIAG), le Maroc a enregistré des progrès significatifs en gouvernance globale, en sécurité et état de droit, ainsi que dans les fondations des opportunités économiques, avec des classements parmi les meilleurs en Afrique. Sur le facteur « la lutte contre la corruption », le pays a progressé de 0,2 point et atteint la 13ème position, grâce à une amélioration notable des dispositifs anti-corruption, avec un gain de 37,3 points entre 2014 et 2023.
- En 2024, selon **la Matrice TRACE Bribery Risk**, le Maroc a réduit son score de risque à 56, gagnant 19 places au classement mondial et progressant dans les régions MENA et Afrique, malgré une légère hausse du risque en transparence gouvernementale.
- L'Indice de l'État de Droit du World Justice Project (WJP) montre une tendance générale à la baisse depuis 2016, indiquant un affaiblissement mondial de l'état de droit. En 2024, le Maroc se classe 92 ème sur 142 pays avec un score global de 0,479, marquant une légère baisse. Le facteur « Absence de Corruption » a vu une régression de 0,011 point, avec une perte de 5 places au classement mondial.

2.2. Evolution graphique des indicateurs internationaux

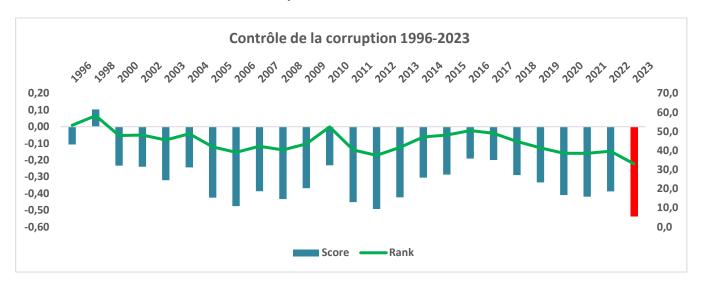
• Indicateurs de la banque mondiale WGI

Indicatours MCI	Note		Classement		Note	Classement
Indicateurs WGI	2022	2023	2022	2023	2022/2023	2022/2023
Contrôle de corruption	-0,39	-0,54	39,6	33,0	-0,15	-6,6
Efficacité du gouvernement	-0,08	-0,04	49,5	50,0	0,04	+0,5
Stabilité politique	-0,36	-0,37	33,5	29,9	-0,01	-3,6
État de droit	-0,21	-0,13	44,8	48,6	0,08	+3,8
Qualité de la réglementation	-0,09	-0,06	49,1	50,9	0,03	+1,8
Voix et responsabilité	-0,55	-0,49	32,9	34,3	0,06	+1,4

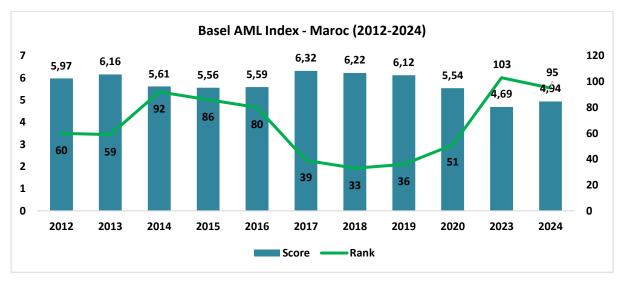
NB : Le **classement** des pays pour les WGI est présenté **en rang centile** allant de 0 (le plus bas) à 100 (le plus élevé) parmi tous les pays du monde.



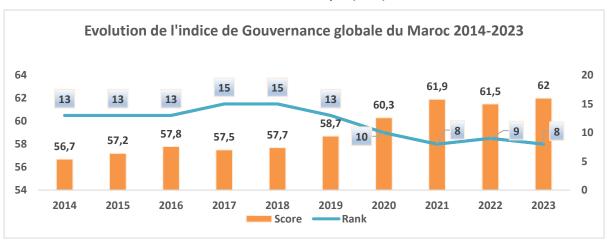
• Focus sur le Contrôle de la corruption



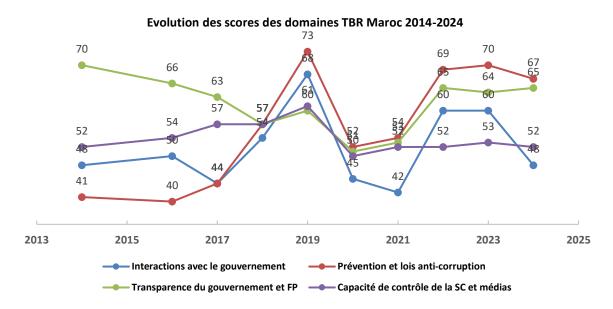
BASEL ANTI-MONEY LAUNDERING INDEX



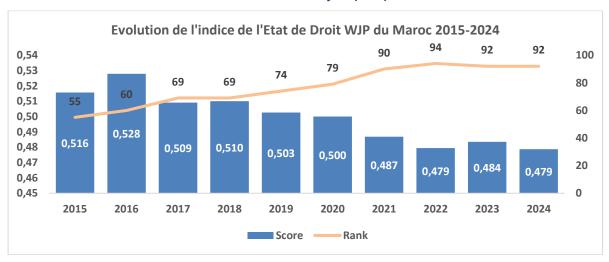
• Indice Mo Ibrahim de la Gouvernance en Afrique (IIAG)



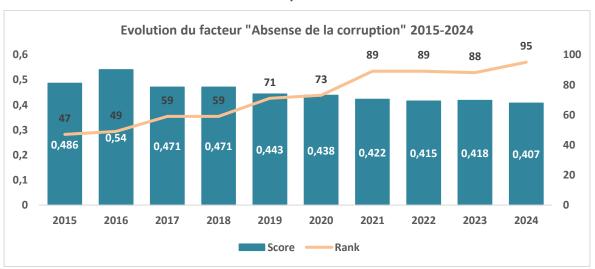
Matrice TRACE Bribery Risk



Indice de l'État de Droit du World Justice Project (WJP)



• Focus sur le facteur « Absence de corruption »



3/3 2025, des Concrétisations & des Perspectives

3.1. Plan d'action stratégique 2025 : Capitalisation et concrétisation, pour un fort impact

L'année 2025 s'inscrit dans une double dynamique, de continuité et de consolidation, en capitalisant sur les réalisations importantes et significatives des années 2019 à 2024, d'une part, et de rupture positive de changement en faveur d'une nouvelle approche de prévention et de lutte contre la corruption dans notre pays. Un changement qui devrait se concrétiser par l'appropriation collective, l'adoption des Orientations Stratégiques de la Politique de l'Etat en la matière et le lancement de la stratégie anti-corruption, de nouvelle génération, qui en découle.

Pour l'action propre de l'Instance, 2025 devrait marquer une étape essentielle de concrétisation des projets initiés et préparés, notamment au cours de l'année précédente. L'élaboration du portefeuille projets 2025 repose ainsi sur une démarche structurée, articulée autour de plusieurs principes fondamentaux.

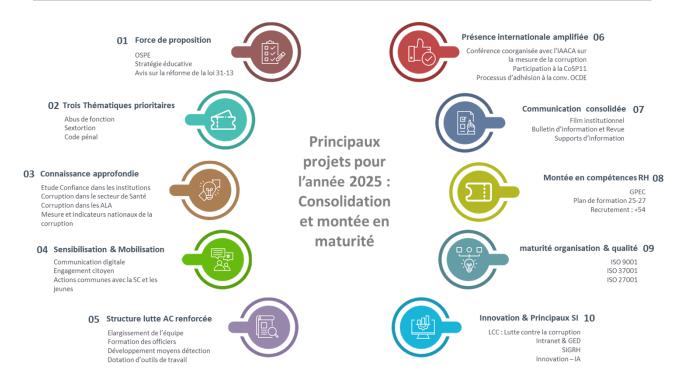
Tout d'abord, cette démarche s'appuie sur les enseignements tirés des retours d'expérience, permettant de valoriser les acquis et de renforcer les pratiques éprouvées. Aussi, elle prend comme point de départ la consolidation des avancées réalisées sur les projets inscrits dans le programme triennal 2023-2025. Le portefeuille est enrichi par de nouveaux projets et initiatives, issus de la nouvelle planification triennale 2025-2027, assurant ainsi une vision prospective, cohérente qui vise l'amplification de l'action et des résultats. Dans cette démarche, les différents acteurs et organes de gouvernance et de décision de l'Instance, ont veillé à la priorisation et à l'alignement de l'ensemble des projets et actions avec sa stratégie globale, garantissant ainsi leur pertinence et leur contribution à l'atteinte des objectifs stratégiques, aussi bien internes que dans le sens de renforcement des capacités et des fondements de l'action de l'Instance pour assumer pleinement ses responsabilités dans la stratégie globale anti-corruption du pays, notamment en matière de supervision, coordination, garantie de suivi et de participation à la moralisation de la vie publique.

Ainsi élaboré, le portefeuille projets 2025 se compose d'une répartition reflétant à la fois la continuité des projets en cours et l'intégration de nouvelles initiatives et priorités stratégiques. Il inclut une soixantaine de projets, initiés en 2024 et dont la réalisation se poursuit conformément aux échéances et à la planification adaptée des phases et étapes non encore finalisées. Enrichissant cette base, une trentaine de nouveaux projets issus de la planification budgétaire 2025-2027 viennent renforcer l'approche stratégique à moyen terme, tandis qu'une vingtaine d'autres

projets (à réaliser avec des moyens internes) découlent de nouvelles initiatives, témoignant de la capacité d'innovation et d'adaptation aux besoins émergents. La répartition des projets de ce portefeuille est illustrée dans le graphique cicontre.

A travers ces environ 120 projets planifiés pour 2025, l'Instance projette de concrétiser des réalisations structurantes et à fort impact sur le chantier de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption. Les principales réalisations, réparties selon dix volets couvrant l'ensemble des métiers de l'Instance, sont illustrées dans le schéma ci-dessous.





3.2 Les OSPE, une vision déclinée en une stratégie nouvelle génération avec un pilotage de haut niveau, dans un cadre de gouvernance institutionnalisé

Conformément au 1^{er} alinéa de l'article 4 de la loi 46.19 qui stipule que l'Instance a la responsabilité de " proposer les orientations stratégiques de la politique de l'État dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption, ainsi que les mécanismes et les mesures capables d'en assurer la mise en œuvre ", cette dernière a finalisé l'élaboration de ces orientations (OSPE) et s'apprête à lancer un large processus de concertation, d'approfondissement et d'enrichissement, auprès des autorités et institutions publiques concernées, avec l'implication également de représentants du secteur privé et de la société civile, en vue d'aboutir à une appropriation collective et au lancement d'une stratégie de prévention et de lutte contre la corruption nouvelle génération, pour la décennie 2025-2035.

Les OSPE proposées, sont le fruit d'une consolidation des avancées et réalisations accumulées sur les deux dernières décennies, avec ajustement et réorientation pour dépasser les limites persistantes identifiées et un renforcement par les résultats de plus d'une quarantaine de chantiers ouverts par l'Instance ces six dernières années, autour de thématiques fondamentales et à fort impact, pour maitriser et endiguer avec une plus grande efficacité les pratiques de corruption dans leurs différentes formes de manifestations.

Ces OSPE sont structurées autour de 6 dimensions principales, constituées de 3 piliers relevant de la logique sensibilisation/prévention/répression et 3 domaines dits à risques couvrant les services publics, le monde économique et la vie politique. L'ensemble étant soutenu par 3 leviers transverses qui renforcent l'efficacité des programmes, des projets et actions par une connaissance objective approfondie du phénomène, un recours systémique à l'innovation et la transformation digitale pour leur conception, réalisation, déploiement et évaluation et enfin une communication mobilisatrice, coordonnée et ciblée afin d'assurer une large appropriation des contenus et des réalisations et de favoriser l'engagement et l'amplification de l'action.

Ainsi, les orientations derrière ces dimensions et leviers, peuvent être résumées comme suit :

A. 3 piliers relevant de la logique sensibilisation/prévention/répression

- 1. l'ancrage des valeurs de probité, d'éthique et de gouvernance responsable, pour recréer le référentiel social basé sur un socle de valeurs conformes à notre identité et renforçant notre appartenance et notre destin. Pour construire cet ancrage, les orientations d'une stratégie pédagogique, éducative et sociale, ont été élaborées et spécifiées par population cible avec des strates successives de sédimentation;
- 2. l'assèchement des foyers de corruption dans toutes ses formes, à travers le renforcement de la législation nationale en rapport avec le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption, réduisant significativement les occasions de pratiques illicites et rendant possibles et plus accessibles les autres objectifs. Plusieurs chantiers ont été dédiés à ce sujet. De l'élaboration d'une cartographie des actes de corruption, de leur caractérisation et l'analyse de l'état de la législation nationale en relation, aux recommandations ciblées et détaillées par priorité, pour combler les déficits et permettre à notre pays de se conformer aux standards internationaux les plus avancés et par conséquent à ses engagements qui découlent des conventions ratifiées;
- 3. l'application de la loi et la lutte contre l'impunité, des incontournables pour le renforcement de l'Etat de droit et pour imprégner la nouvelle approche de la crédibilité nécessaire, permettant par la même de soutenir les leviers de prévention par la dissuasion, induisant par conséquent de l'autodiscipline et des changements dans les comportements vis-à-vis des pratiques de corruption. Ladite crédibilité et la mobilisation sociétale contre la corruption, est favorisée par la lutte contre l'impunité, elle-même appuyée par les leviers de la dénonciation, de la protection effective associée, d'une procédure pénale renouvelée avec les exigences et les spécificités de la lutte contre la corruption et une complémentarité entre les autorités d'application de la loi. Autant de chantiers sur lesquels l'Instance a travaillé et a présenté des avis et des recommandations.

B. 3 domaines à risques

- 4. des services publics fondamentalement orientés vers les besoins des citoyens et fondés en conséquence sur le respect des droits, la transparence, l'égalité et la qualité, traduisant les valeurs enseignées, dans le quotidien des citoyens et des acteurs.
 - Pour cela, un travail en profondeur a été mené afin de définir pour l'ensemble des chantiers en relation avec ce domaine fondamental à la construction d'une relation de satisfaction et de confiance entre l'Administration et l'Usager des services publics (citoyen, acteur économique et autre), l'approche et les actions à mener, dans l'immédiat et à moyen terme, avec une logique de consolidation et renforcement des acquis et dépassement des limites et lacunes ;
- 5. la gouvernance responsable et l'éthique dans le monde des affaires, comme socle d'un développement soutenu, inclusif et libérant les énergies pour les acteurs et le plein potentiel pour le pays, faisant de l'économie nationale une opportunité ouverte pour les investisseurs et un bien partagé pour tous et au service de tous. En plus du programme multidimensionnel qui s'inscrit dans la durée, des actions pilotes réussies ont été menées avec des secteurs parmi les plus matures, comme le secteur financier avec ses trois composantes; bancaire, assurance et prévoyance sociale et marché des capitaux;
- 6. la moralisation de la vie politique et publique pour consolider la démocratie, agir à toutes les échelles de cette dimension (morale et éthique, réglementaire, encadrement et dissuasion ...), dans une approche qui assure une large adhésion et mobilisation, soutenue par l'indispensable confiance dans les institutions et envers les politiques publiques ;

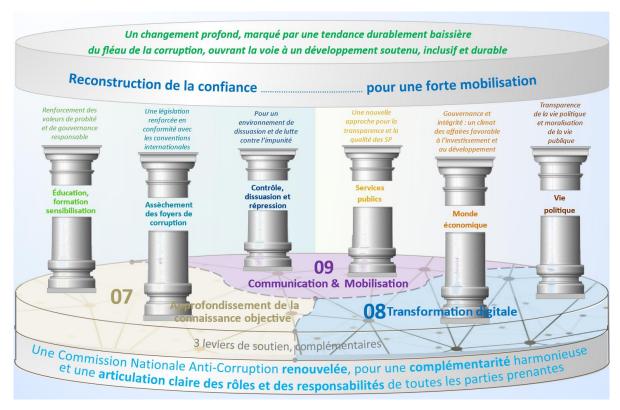
C. 3 leviers transverses

Ces objectifs, dans leur ensemble et avec la forte articulation qui les lie, ne pourraient être atteints dans l'efficacité et la production d'impact dans le cadre de la dynamique de changement escomptée, sans être appuyés par :

- 7. un approfondissement continu de la connaissance autour du phénomène de la corruption, de ses différentes manifestations, de leurs évolutions et sophistications qui profitent notamment des avancées technologiques et du développement des réseaux financiers. Un approfondissement qui vise à cerner les impacts et les principaux facteurs qui sont derrière;
- 8. une transformation digitale, comme approche structurante, construite sur un socle intégrant les fondements de la confiance numérique, des infrastructures offrant une interconnexion et une fluidité dans les échanges, dans la fourniture des services, le traitement, le contrôle, la détection et l'anticipation, mettant à profit toutes les avancées et les innovations technologiques et organisationnelles
 Une transformation digitale qui constitue une approche systémique pour l'ensemble des orientations stratégiques et non comme un programme et des projets, qui viendraient les compléter. C'est ainsi que ce levier a été intégré dans les OSPEs proposées par l'Instance;
- 9. une communication mobilisatrice, coordonnée et ciblée autour des enjeux et objectifs des OSPEs, des progrès réalisés et des défis qui restent à relever, en l'adaptant à chaque population cible et en mobilisant les canaux les plus appropriés. Une communication transparente et crédible, permettant de renforcer la crédibilité des initiatives anticorruption et de bâtir progressivement la confiance du public et de l'ensemble des parties prenantes dans les efforts de lutte contre la corruption, favorisant ainsi une mobilisation collective à même de renforcer la portée des actions et promouvoir un changement durable dans les pratiques et les comportements.

Orientations Stratégiques de la Politique de l'Etat

Une approche holistique articulée autour de 6 piliers porteurs & 3 leviers transverses



La mise en œuvre efficace des OSPE nécessite la mobilisation et la fédération des efforts de l'ensemble des parties prenantes, secteur public, secteur privé, Société civile, médias, universités, etc.

C'est pourquoi, la mise en œuvre d'une démarche participative et qui soit ouverte sur la société, constitue un élément essentiel de l'approche de l'INPPLC, qu'elle a structuré pour la dérouler dès ce début 2025.

Laquelle démarche devrait passer par des étapes de présentation des propositions, de consultation, de débat ouvert et par l'organisation du processus d'interaction, d'enrichissement et d'amélioration, pour aboutir à une appropriation collective, garante d'une mobilisation et d'une mise en œuvre fluide et efficace.

